

Comité de pilotage des ILI's - COPILI

Réunion du 25 février 2019 : compte-rendu

Centre Croix Rouge de Belgrade (Namur)

Personnes présentes :

1. BASHIZI Béatrice – Caravane pour la paix et la solidarité
2. CATALKAYA Hanife – Couleur Café
3. DELGOFFE Didier – Jefar
4. DOUNSKAÏA Olga – Croix Rouge de Belgique (ADA)
5. JUNGST Henriette – Pop Up Virus culturel et Maison de jeunes Robert Beugnies
6. MARCHAL Guy – Centre Multimédia Don Bosco
7. NAHAYO Augustin – VCAF
8. PONCELET Alice – Afico
9. REMY Nathalie – F 41
10. RENDERS Christophe – C I N L
11. ROBE Annick – Pop Up Virus culturel et Maison de jeunes Robert Beugnies
12. SAGGESE Virginie – 100 Neuf
13. VAN DER MEEREN Didier – Le Monde des possibles

Personnes excusées :

1. ADAHMAN Aïcha – Génération Espoir
2. AUQUIER Marie-Rose – Alpha-Fle Andenne
3. BARRIAT Natacha – Promotion Services
4. BOTMAN Isabelle – Cadreci
5. BULINCKX Lisa – D’Cole
6. CELIK Necati – Sima
7. CORNET Geneviève – Grappa
8. DATTOLI Pamela – Collectif des femmes
9. DERO Anne – Ta’Awun
10. DONCKERS Isabelle – A P I
11. DUBRU Caroline – C O F
12. ÉVRARD Pierre - Sefop
13. FIEREMANS Aurélie – Mentor-Escale
14. FIÉVEZ Étienne – IPEPS Huy-Waremme
15. GEORGES Muriel – E V A
16. HERTELER Alicia – Microbus
17. KREUTZ Chantal – Sainte-Walburge
18. JAMINON Christine – EGD asbl
19. KEMPENEERS Anne – C P A S de Soumagne
20. LANTIN Béatrice et Nicolas DOYEN – D’Clic
21. LOBET-MARIS Claire – CRIDS - NADI
22. MACCATORY Bénédicte – Cap Migrants
23. MOUTSCHEN Lucie et Évariste – Espoir & Vie
24. MURINDABABISHA Étienne – Msaada Foundation

25. NDUMBA Marie-Thérèse – Yafri/Yambi Dével.
26. NIJIMBERE Juliette – Ibirezi Vy'Uburundi
27. PAQUAY Pascale – C P A S de Blegny
28. PIERRET Laurence – C P A S de Martelange
29. VAN HEES Véronique – La Marguerite
30. VAN WETTER Natalie – Groupe Alpha Gembloux
31. VERMEER Carolyne – C P A S de Namur
32. WAGENER-CLOES Marie-Cécile – Zéphyr

Nous remercions Olga Dounskaïa pour l'accueil ce jour à Croix Rouge de Belgrade (Namur). 32 personnes ont manifesté un intérêt mais se sont excusées, notamment en raison des échéances DGO5 comme le RASH. 4 nouvelles personnes se sont jointes à nous ce lundi.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 février 2019
2. Bref topo des démarches accomplies et des ILI's s'étant manifestées
3. Discussion et décision quant à la forme que prend la structuration du Comité (association de fait, a s b l, fédération, 'détachement' issu d'une fédération ...)
4. En lien avec le point 3, clarification de nos attentes et de nos objectifs
5. Confection de la liste la plus exhaustive des ILI's en Région wallonne
6. Échos des éventuelles réactions du Ministère wallon de l'Action sociale (notamment au courrier que notre Comité de pilotage envoie mi-février)
7. Examen - s'il est paru - du texte concernant le Comité d'accompagnement : profils des candidatures attendues, méthodologie des choix, date-butoir ... proposition le cas échéant de soutien à des candidatures à titre temporaire
8. Visibilité/Crédibilité du Comité de pilotage des ILI's (acronyme, adresse, logo ...)
9. Divers

2. Bref topo des démarches accomplies et des ILI's s'étant manifestées

Nous n'avons pas encore reçu de réaction au courrier envoyé récemment à la DGO5 (voir P-V antérieurs) annonçant notre initiative COPIIL et ses objectifs dont la question de la composition du comité d'accompagnement ; 4 ILI's de Wallonie sont supposées intégrer le COMAC (Comité d'Accompagnement) avant les élections régionales prochaines du 26/05/2019.

Clarification de nos attentes et de nos objectifs & rapport aux fédérations

Lors de la dernière séance, nous avons parmi nous Monsieur Pierre Évrard du SEFOP et d'une fédération des maisons de jeunes, qui posait la question de notre structuration sous la forme d'une fédération. Mais avant de poser la question de la structuration, il s'agit de nous demander comment nous voyons la suite et donc de clarifier nos attentes.

P1 : Nous avons participé aux 2 rencontres dont celle de la Marlagne fin 2018 où était posée la question du type de structuration. Les moyens mis en œuvre lors de ces deux rencontres namuroises (12/10/2018 et 19/11/2018) furent proposés par le DISCRI. Nous avons besoin aujourd'hui de nous situer dans un organigramme clair par rapport aux CRI notamment.

Certaines Ili's à Cuesmes par exemple sont rattachées à la FMJ. Il s'agit de savoir quel type de structure pourrait renforcer les Ili's. Une ASBL demanderait trop d'investissement ; si c'est une fédération, quid du financement ? Il y a une porte un peu entrouverte du côté de Madame Greoli mais jusque quand ? L'agenda est difficile en période préélectorale. Se rattacher à ce qui existe, n'est-ce pas une bonne possibilité ? Tout le monde est déjà affilié dans d'autres structure faitière / fédération. Voir comment ne pas «*remettre une couche*» et partir de qqch qui existe déjà.

P2 : Nous ne sommes pas dépendants des CRI/DISCRI : il y a la DGO5, les CRI, et une proposition d'ouverture faite aux Ili's pour se structurer.

P3 : Après notre dernière réunion, l'initiative COPILI fut présentée à la fédération des services sociaux la FDSS qui fédère 5 Ili's et qui jusqu'à présent nous a bien représentés au cabinet. Le CAIPS, la FESEFA, la CODEF, l'ALEAP ... on est liés à des fédérations. Il serait dangereux de faire comme si ces fédérations n'existaient pas. Ces fédérations rendent un service. Perso nous sommes contents d'y être représentés.

Voir à quelle fédération nous appartenons les uns et les autres ; il faut de la transparence pour que nous ayons la garantie que les choses vont dans le bon sens. Voir à travailler avec les référents des fédérations sinon on risque que les fédérations ne nous considèrent pas. Tant qu'on ne se dit pas ce qu'on veut faire ensemble en tenant compte du paysage qui existe, c'est problématique. L'orateur ne se lancerait pas dans cette aventure de créer une ASBL si on ne réfléchit pas en amont toutes les conditions requises dont l'articulation à l'existant.

P2 : Notre fonctionnement : nous sommes autour de la table avec des statuts différents ; directeurs d'association, des formateurs d'opérateurs de tailles diverses. Rappelons-nous que les fédérations sont plutôt défenderesses des employeurs et non pas représentatives des travailleurs/bénéficiaires. Notre idée se veut plus globale et pas uniquement budgétaire / patronale. Certaines fédérations dépendent de la RW, d'autres de la FWB. Notre crainte en étant liés aux fédérations est d'être étiqueté directement «employeurs» alors que ce n'est pas peut-être en lien avec l'idée de départ, plus large que cela. Voir aussi si la question de la neutralité de notre intention (employeurs, bénéficiaires, travailleurs ...), voir si être neutre par rapport à d'autres fédérations est important ou non pour nous.

P4 : Notre souhait est que ce soit du terrain que soient impulsées les initiatives comme les modifications du décret. Pourquoi un opérateur viendrait à la COPILI et pas à la CODEF par exemple (18 Ili's) ? En fait c'est parce qu'il n'y a pas de fédération sectorielle Ili's. Le secteur du CAIPS par exemple, ce sont les CISP principalement et non les Ili's. À l'heure actuelle, personne dans les fédérations ne se définit comme représentant du secteur des Ili's. La CODEF fait très bien son travail mais ce ne sont pas des experts des Ili's : certes ils vont dans les cabinets ministériels mais quand on parle par exemple du non-sens de l'amende administrative en Ili, ils n'en savent rien ...

Tandis que nous en COPILI, nous aurions des propositions concrètes à amener sur la table. Aujourd'hui, nous sommes complètement morcelés dans les différentes fédérations. Chez ALEAP, il y aurait 18 Ili's. Il s'agit de voir comment on fait remonter nos positions soit au sein de chaque fédération soit d'une autre manière via le COPILI par exemple. Il n'y a pas de

représentativité sectorielle des Ili's aujourd'hui : c'est cela le problème pour moi. Se constituer en ASBL ? Cela risque d'être long et fastidieux pour nous mettre d'accord, pour pallier le manque de logistique. Il faudrait alors voir à se cotiser (...) pour faire fonctionner l'ASBL en autofinancement.

P2 : Le manque de financement peut être dépassé. Il y a un aspect logistique léger qui peut ne pas requérir un ETP ; la solution pourrait être de voir à disposer un local et son infrastructure. Avant d'être déterminé sur comment on se structure il faut d'abord savoir ce pour quoi on se mobilise. A-t-on l'énergie pour gérer les choses, les liens avec les fédérations (contacts aimables, partage d'idées, ou aide logistique ...)

P5 : Chez nous, nous sommes 10 ETP et nous ne sommes pas affiliés à une fédération. J'ai été sollicitée pour devenir membre par plusieurs fédérations. On est aussi un SIS (Service d'Insertion Sociale) qui est le parent pauvre de l'action sociale. On nous dit « *Développez-vous pour vous fédérer en Ili's* » ok mais qu'en est-il avec les SIS ? Je ne me sentirai pas représentée si je vais dans une des fédérations aujourd'hui car il n'y a pas de compréhension sur les enjeux des Ili's. Elle est consciente que cela va prendre le temps ... on peut imaginer des choses à 2 vitesses ... Voir comment se mettre d'accord à 13 membres ou à 200 membres requiert d'autres efforts/outils ... L'oratrice n'est pas dans l'illusion d'un ETP pour coordonner la démarche mais demander d'autres moyens serait possible ... Il ne faut pas que l'absence de moyens nous empêche de faire qqch. C'est déjà pas mal aujourd'hui 25/02/2019 pour le COPILI de nous retrouver avec des référents de Cuesmes et de Malmedy Nous avons une place à prendre sur la réflexion sur les questions migratoires pour réagir ensemble. Nous retrouver pour réfléchir aux questions sur les migrations est un enjeu en soi déjà important.

P6 : Au niveau des financements, il n'y aura rien dans cette législation mais les représentants des Ili's au COMAC devront être en place avant les élections (selon Monsieur Javaux). À voir comment un de nous pourrait y siéger pour faire remonter des infos ? Voir comment tenir compte de ce qui se passe sur le terrain. Aujourd'hui nous ne pouvons exercer un moyen de pression et d'autre part nous n'avons aucune info de ce qui se passe dans les réunions du cabinet. Il s'agit de faire remonter nos positions vers le cabinet ; il y faudrait au moins un représentant Ili de notre COPILI.

P7 : Les façons d'appréhender les choses sont différentes d'une fédération à l'autre. Nous sommes à l'ALEAP ; au CAIPS, ils sont une vingtaine d'ILIS. Chez ALEAP, ils sont attentifs aux travaux du COPILI. La position d'ALEAP : il y a 6 ou 7 Ili's qui commencent progressivement à interpellé sur leur situation mais l'ALEAP n'a pas l'expertise ni les moyens. Les statuts de l'ALEAP disent clairement que ses membres sont des CISP ; les référents essaient d'apporter des réponses lorsqu'ils sont interpellés ; sachons qu'ils ne sont pas prêts/disposés à lancer un secteur Ili, de prise en charge de la thématique et de la représentation. Cela ne les intéresse pas. ALEAP : pluraliste. CAIPS : Socialiste. Au niveau du CRIPEL : bonne coopération mais le CRIPEL ne montera pas dans un travail de représentativité des Ili's (contrairement à Namur / Luxembourg).

P8 : Pour certains CRI's, ce n'est pas leur rôle de nous aider à nous organiser ; pour d'autres, il y a un soutien potentiel/possible. Sachons que dans d'autres fédérations, il y a des organismes

très éloignés géographiquement. Si on est que 20 autour de la table, peu importe, on avance en toute transparence pour permettre à chacun.e de nous rejoindre quand il/elle le souhaite.

P9 : Soulignons aussi qu'il ne s'agit pas de fédérer toutes les Ili's mais celles qui souhaitent participer à notre dynamique. Gardons à l'esprit qu'on ne va pas créer qqch où nous aurons la capacité de représenter 200 Ili's ! Pour info, il y a 9 fédérations de jeunesse ... Question : alors qui va-t-on représenter ? Importance d'avoir au moins un organe de concertation des Ili's ; il faut aussi réfléchir à voir comment créer cette représentativité.

P10 : Il y a clairement un travail de défense des intérêts des Ili's beaucoup plus avancé chez CAIPS. Il est important d'avancer sur qui nous représentera au COMAC. Il est important que vous soyez représentés et que vous choisissiez qui vous représentera dans le COMAC. Importance de savoir qui ? Ce n'est pas qu'une fédération d'employeurs et on veut faire remonter aussi les questions qui concernent les travailleurs et des bénéficiaires. Voir si le mot fédération très connoté employeurs est à garder ?

P11 : L'oratrice nous indique qu'il y a des urgences selon elle. Il s'agit de voir s'il n'y aurait pas deux interpellations à mener :

- COMAC : les désignations des 4 Ili's qui nous représenteront est urgente. Y a-t-il déjà des candidat.e.s ? C'est un premier travail de clarification des choses à opérer. La ministre ira peut-être chercher des représentants du COMAC dans les fédérations ?
- Urgent alors d'interpeller les fédérations existantes sur leur position. Veulent-elles spécialiser quelqu'un de chez elles sur ces questions ? Vont-elles saisir l'opportunité de représentation au COMAC ? La proposition d'envoyer un courrier en ce sens aux fédérations serait plutôt pertinente quand nous aurons clairement défini notre identité. Par rapport aux CRI's : il est aussi urgent d'avoir une position claire de chacun d'entre eux. Voir à relayer par les Ili's des différentes régions l'existence du COPILI. Ils peuvent peut-être donner un soutien logistique ? Pour l'oratrice, nous ne sommes pas légitimes à représenter les personnes migrant.e.s dans cette logique.

P12 : Il s'agit de se demander pourquoi la DGO5 sollicite la composition d'un COMAC avec des Ili's alors que son avis ne sera que consultatif ?

P13 : Un orateur indique qu'il est important de placer le COPILI dans le contexte global des migrations en Belgique/Europe. Que le COPILI aurait cette capacité à mettre en débat le parcours d'intégration par exemple, à interroger ce qui se passe au fédéral, à chercher une cohérence et s'informer sur les autres niveaux de pouvoir qui traitent des questions migratoires et d'asile, à proposer des liens, des articulations entre opérateurs. Le COPILI permettrait aussi de le représenter en tant qu'Ili, ce qui n'existe pas dans sa fédération.

P14 : NIJIMBERE Juliette – Ibirezi Vy'Uburundi (absente aujourd'hui) manifeste un intérêt à candidater pour le COMAC. Nous entendons sa demande et nous posons la question de comment on organise et gère celle-ci et les autres à venir. Comment va-t-on se positionner en sachant que ce sera la DGO5 qui aura le dernier mot ? Nous devons avoir des infos complémentaires de la Wallonie sur les critères d'éligibilité qui seront édictés pour participer à ce COMAC ... Rappelons que pour les membres du COPILI la désignation sera provisoire.

P15 :

- 1) Est-ce que COPILI compte travailler au niveau des employeurs ou ne devrions-nous pas laisser ces questions aux fédérations dont nous sommes membres ? COPILI s'occuperait du volet politique / de représentation de lli's. Il y aurait une complémentarité à travailler ici entre les fédérations et COPILI.
- 2) Quid de la représentativité ? Dans les différentes régions, ne pourrions-nous pas tenter d'organiser par territoire des réunions du COPILI ? Commencer alors petit à petit à un niveau sous-régional pour impliquer progressivement les lli's dans le processus COPILI ?
- 3) Voir aussi les moyens, voir qui nous accompagnerait dans un processus « neutre ». Ne pourrait-on pas demander à qqun dont c'est le métier de nous accompagner dans la réflexion ? Voir à financer un ½ ETP qui pourrait pour but de nous aider à nous réunir. Pour savoir ce qu'on veut faire ensemble.
- 4) Il y a-t-il des dynamiques sous-régionales à activer, à solliciter des personnes désireuses de participer au COMAC ?

P16 : Ne pourrions-nous pas aussi utiliser les critères de représentativité utilisés pour les SIS ? Il y a 86 structures agréées SIS. L'oratrice nous enverra ces critères.

P17 : N'y a-t-il pas un risque à sous-localiser eu égard à nos moyens actuels, un risque de perdre le mouvement en démultipliant les réunions ? C'est certes pertinent de retourner vers les gens pour les consulter localement, mais attention car dans chaque endroit, il peut y avoir des orientations très différentes. Ne risque-t-on pas d'avoir des orientations trop divergentes ?

P18 : Attention à ne pas se diluer dans les sous-régions. Voyons d'abord à définir un organe régional COPILI qui fonctionne. Au niveau des fédérations, l'oratrice propose que nous définissions d'abord ce que nous sommes, ce que nous voulons avant de les interpellier, structurons-nous d'abord. Il est urgent pour l'oratrice de savoir si nous nous orientons vers la création d'une entité ou si nous faisons appel à une structure existante et un soutien externe pour coordonner qqch en gestation. L'oratrice croit que des cotisations des membres permettraient de faire face aux premières dépenses en attendant une subvention éventuelle de la DGO5.

P19 : Nous devrions nous mettre d'accord sur la façon dont on veut avancer : ASBL, organe de concertation, association de fait ?

P20 : Il s'agit de savoir quand se tiendra la première réunion du COMAC constitué pour opérer un rétro planning et plan d'action afférent. Le COMAC sera constitué avant les prochaines élections du 26/05/2019.

P21 : Une oratrice a l'impression que nous ne savons pas ce que nous voulons, or il est clair qu'il y a un vide à remplir par la constitution du COMAC et par les enjeux du secteur des lli's que nous pouvons nous approprier au-delà des changements de majorité politique. C'est la clé pour qu'au moins un représentant de notre groupe participe au COMAC.

Discussion et décision quant à la forme que prend la structuration du Comité (association de fait, a s b l, fédération, 'détachement' issu d'une fédération ...)

P22 : un orateur rappelle les 5 missions du COPILI :

- *s'inscrire dans la réalité des différents publics et acteurs concernés par l'intégration ;*
- *initier une structure de concertation et de représentation des Ili's ;*
- *se présenter en tant qu'interlocuteur des pouvoirs publics ;*
- *proposer des personnes au Comité d'accompagnement et de suivi ;*
- *mettre en place son organisation en termes de ressources humaines et matérielles.*

Il est proposé de partir d'une association de fait dans un premier temps. Ce qui permettrait à chacun d'entre nous de retourner vers les autres Ili's avec une entité tangible qui porte la défense sectorielle des Ili's dans ses missions. Il s'agirait ensuite de travailler plus en profondeur les missions, clarifier ce sur quoi nous aurions besoin d'une expertise extérieure. Nous orienter vers une association de fait nous engagera à réfléchir aux 5 missions déclinées supra.

Personne ce 25/02/2019 ne s'oppose à cette idée de se constituer en 'association de fait'. À cette fin nous proposons lors de la prochaine réunion du COPILI, le 25/03/2019, une séance d'info sur ce qu'est une association de fait et une pierre à casser, un texte fondateur proposé à discussion : ce texte devra comporter les questions de territorialité, de représentativité etc ...

P23 : Il est important de communiquer nos intentions à toutes les Ili's (dont celles excusées ce jour qui ont manifesté un intérêt pour le COPILI et les autres) et le processus que nous souhaitons mettre en place. Nous solliciterons l'adhésion de chacun.e, sur la base d'une description précise de l'association de fait. Nous validons ce jour le nom COPILI qui représente notre dynamique.

Il est proposé pour la prochaine réunion du [mardi 26/03/2019 à 13 h30](#) au Centre Croix Rouge de Belgrade :

- de solliciter les Ili's à adhérer à notre processus de réflexion en tant que co-acteurs potentiels du COPILI ;
- un point sur la réalité juridique d'une association de fait, sur ce que cela implique concrètement. Nous déciderons ensuite si nous validons ce modèle pour la COPILI ;
- un point sur un exemple de charte/texte fondateur ;
- un point sur la clarification de chaque Ili au sein d'une fédération. Qui est membre de quelle fédération afin de composer le paysage, une cartographie ;
- de se renseigner sur l'échéance pour candidater au COMAC et sur les critères édictés par la DGO5.